

Stop à la discrimination des travailleurs jurassiens !

En novembre 2009, selon les résultats d'une étude réalisée par l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien et présentée dans le cadre du Conseil annuel de la Conférence transjurassienne (CTJ), un frontalier travaillant dans l'Arc jurassien suisse percevait un salaire horaire brut supérieur de l'ordre de 50% à celui d'un salarié travaillant en Franche-Comté, mais proche de celui d'un salarié suisse.

L'indice des prix entre les deux régions montre que la consommation en Suisse est supérieure de plus de 30 points à celle en France. Double effet négatif pour notre canton, le revenu disponible du travailleur jurassien est bien plus bas que celui du frontalier, et le frontalier ne consomme pas sur place ; par conséquent, il ne rapporte rien à nos commerces et donc à l'économie locale en général.

Depuis 2007, l'euro est déprécié de 20%. Il est donc clair que les frontaliers, étant payés en francs suisses, ont obtenu une augmentation non négligeable de leur salaire de par le taux de change. Ceci ayant pour effet de faire encore augmenter leur revenu disponible.

Si l'on tient compte de ces différents effets, il est évident que le revenu disponible du travailleur jurassien est bien plus bas que celui du frontalier. De plus, ceci favorise le dumping salarial en mettant le travailleur suisse devant une concurrence déloyale.

En dix ans, le Jura a vu doubler son nombre de frontaliers, avec, aujourd'hui, plus de 5'200 personnes. Il n'est plus acceptable que ce nombre continue à augmenter et que dans le même temps, le revenu disponible du frontalier augmente fortement comparé à celui de son collègue suisse. Cela discrimine le travailleur local.

Afin de rétablir un semblant d'équité entre jurassiens et frontaliers, le groupe UDC demande au Gouvernement :

- 1) D'imposer à la source les travailleurs frontaliers**
- 2) De définir un barème de l'impôt plus juste afin de rendre moins attractif le travail dans notre canton pour les étrangers.**

Delémont, le 22 septembre 2010

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

  